

ÉGALITÉ, INÉGALITÉS, DISCRIMINATIONS

ESSAI DE DIALOGUE INTERDISCIPLINAIRE DES SAVOIRS JURIDIQUES ET QUANTITATIFS

p. 6 AVANT-PROPOS de Jérôme Porta et Christophe Bergouignan

p. 12 Debbie Collier

De l'Apartheid à l'action positive : un aperçu de la loi sur l'égalité au travail en Afrique du Sud

p. 24 Supriya Routh

Une Constitution à deux vitesses. Les travailleurs et l'égalité devant la loi en Inde

p. 36 Fábio Rodrigues Gomes et Roberto Fragale Filho

Le principe d'égalité dans le droit du travail brésilien. Brèves considérations propédeutiques sur l'article 461 de la CLT

p. 48 Laurène Joly

L'égalité à l'aune du handicap

p. 60 Benoît Riandey, Catherine Quantin, Anne-Marie Benoît et Olivier Cohen

Proposition d'un dispositif sécurisé de suivi statistique de la diversité dans les entreprises signataires de la Charte de la diversité

p. 68 Laure Mogueu, Tatiana Eremenko, Xavier Thierry et Rose Prigent

Les familles monoparentales immigrées : des familles doublement pénalisées ?

p. 84 Richard Marcoux

Le travail des enfants au Mali : tentative de mesure et inégalités de genre

p. 90 Dominique Meurs

Mesurer les discriminations : les approches des économistes

JURISPRUDENCE SOCIALE COMPARÉE

THÉMATIQUE : OBLIGATIONS IMPLICITES DE L'EMPLOYEUR ET CRÉATION PRÉTORIENNE : DES EXEMPLES CONTRASTÉS EN DROIT COMPARÉ

p. 99 Allison Fiorentino

Elena Sychenko (Fédération de Russie)

Nanga Silue (Côte d'Ivoire)

Juan Pablo Mugnolo et Diego Ledesma Iturbide (Argentine)

ACTUALITÉS JURIDIQUES INTERNATIONALES

p. 128 Afrique du Sud

p. 130 Algérie

p. 132 Argentine

p. 134 Australie

p. 136 Autriche

p. 138 Brésil

p. 140 Chili

p. 142 Colombie

p. 144 Espagne

p. 146 États-Unis

p. 148 Fédération de Russie

p. 150 France - DT

p. 152 France - DSS

p. 154 Grèce

p. 156 Italie

p. 158 Lituanie

p. 160 ONU

p. 162 Pays Bas

p. 164 République du Congo
(Congo-Brazzaville)

p. 166 Roumanie

p. 168 Royaume-Uni

p. 170 Serbie

p. 172 Slovénie

p. 174 Turquie

p. 176 Union Européenne - DPS

p. 178 Uruguay

DOSSIER THÉMATIQUE

ÉGALITÉ, INÉGALITÉS, DISCRIMINATIONS
ESSAI DE DIALOGUE INTERDISCIPLINAIRE
DES SAVOIRS JURIDIQUES ET QUANTITATIFS



LAURE MOGUÉROU

(UPO, Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris, UMR 7217 du CNRS, de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis et de l'Université Paris Ouest-Nanterre (CRESPPA)- Genre, Travail, Mobilités (GTM) et Institut national d'études démographiques (INED)

TATIANA EREMENKO

Institut national d'études démographiques - INED

XAVIER THIERRY

Institut national d'études démographiques - INED

ROSE PRIGENT

Institut national d'études démographiques - INED

LES FAMILLES MONOPARENTALES IMMIGRÉES : DES FAMILLES DOUBLEMENT PÉNALISÉES ?



ABSTRACT

The "double penalty" issue to which would be sentenced the immigrant women living on their own with children is being at the root of this article. Furthermore, although their situation is generally much more difficult than other mothers, our findings proved to be more mixed when one looks from the point of view of their gender living alone with children. The heterogeneity among immigrant mothers living on their own is highlighted while distinguishing three more or less vulnerable groups of single parent.

KEY WORDS : Single-parent families, Immigrant women, Precariousness, Vulnérabilité, Equality

RÉSUMÉ

La question de la « double peine » à laquelle seraient condamnées les femmes immigrées et vivant seules avec leur(s) enfant(s), en raison du désavantage que constitue leur statut, est au cœur de cet article. Pour autant, bien que la situation de ces femmes soit globalement beaucoup plus difficile que celle des autres mères de famille, les conclusions se révèlent plus mitigées lorsque l'on se place du seul point de vue de leur condition de femme seule avec enfant(s). L'hétérogénéité au sein des mères immigrées seules est ainsi mise en relief tout en distinguant trois groupes plus ou moins vulnérables dans leur condition de cheffe d'une famille monoparentale.

MOTS CLÉS : Familles monoparentales, Femmes immigrées, Précarité, Vulnérabilité, Égalité

En 2012, la France métropolitaine comptait 2,5 millions de familles monoparentales – c'est-à-dire des familles dans lesquelles un adulte vit sans conjoint, avec un ou plusieurs enfant(s) dans un même logement (INSEE). Ce nombre a été multiplié par 1,6 depuis 1990. Le nombre de familles monoparentales immigrées – dont le seul parent est un(e) immigré(e) – s'est accru plus vite que dans le reste de la population : leur nombre a plus que doublé en vingt ans, passant de 143 000 en 1990¹ à 298 000 en 2008². En moyenne 6 % des immigrés âgés de 18 ans ou plus sont dans cette situation contre 4% des non-immigrés³, avec des proportions variables selon l'origine. Sensiblement équivalentes à celles de l'ensemble de la population (4 à 5 %) pour certaines origines (ressortissants d'Europe, Maroc, Tunisie, Turquie), elles sont de 12 % parmi les autres pays d'Afrique⁴.

Parallèlement à ces changements des configurations familiales, on a assisté, au cours des vingt dernières années, à une transformation importante des profils de la population immigrée. Celle-ci se signale, d'une part, par une diversification des origines et, d'autre part, par une « féminisation » des flux d'arrivées. En 1990, 69 % des immigrés vivant en France métropolitaine étaient originaires de seulement sept pays (Espagne, Italie, Portugal, Algérie, Maroc, Tunisie et Turquie) ; ces pays ne représentaient plus que 55 % du total des immigrés en 2012. Les nouveaux migrants viennent de plus en plus d'autres régions du monde, qu'il s'agisse des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie ou d'Amérique. La « féminisation » des flux désigne l'augmentation du nombre de femmes migrantes – elles constituent désormais la majorité des immigrés en France⁵ – mais aus-

si et surtout le fait que leurs migrations relèvent de plus en plus de « projets autonomes ». Ces nouveaux schémas, inversant les cadres habituels du regroupement familial où l'homme précède son épouse et ses enfants, sont particulièrement vivaces dans les courants migratoires d'Afrique centrale ou du golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Cameroun, République démocratique du Congo, etc.) qui cumulent les taux records de féminité (57 % de femmes) et d'autonomie (53 % de femmes célibataires ou pionnières)⁶.

Ces évolutions parallèles suggèrent que l'expérience de la monoparentalité par les immigrés et la transformation des flux migratoires sont liées. Or, dans un contexte où le statut de monoparentalité et la condition d'immigrée sont susceptibles d'influencer négativement les conditions de vie et les expériences de vie, les expériences des familles marquées par cette double caractéristique soulèvent des interrogations. Cet article se propose ainsi d'éclairer les profils socio-économiques et les conditions de vie de ces familles⁷. Après une brève synthèse des travaux existants sur les conditions de vie des familles monoparentales et des familles migrantes, nous présentons l'enquête Famille et Logements⁸ sur laquelle se basent nos analyses. La section suivante s'intéresse aux facteurs susceptibles de peser sur les conditions de vie des familles monoparentales immigrées (niveaux de diplôme, composition des familles) puis analyse leurs conditions d'emploi et de logement. L'ob-

Marocains et Tunisiens. À l'opposé, les femmes représentent 65 % des immigrés issus des pays de l'Union européenne (hors Espagne, Italie et Portugal) et 57% des immigrés originaires d'Afrique centrale ou du golfe de Guinée.

¹ C. Kohler, et S. Thave, *Les immigrés et leur famille au recensement de 1990*, Paris, 1997, Institut national de la statistique et des études économiques.

² INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Paris, 2012, Institut national de la statistique et des études économiques.

³ A. Mainguéné, « Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés », *Infos Migrations*, 2013, 52.

⁴ INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, *op. cit.*

⁵ C. Beauchemin, C. Borrel, et *al.*, « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *Population & Sociétés*, 2013, 502. La part des femmes dans la population immigrée varie fortement selon l'origine. La part des hommes domine dans seulement trois groupes : ils représentent 54 % des immigrés turcs et 52 % des

⁶ C. Beauchemin, C. Borrel, et *al.*, « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *op. cit.*

⁷ Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus large faisant suite à l'appel à projets de la CNAF lancé fin 2014 sur « Monoparentalité et précarité » et dont l'objectif était de « prolonger les travaux contribuant à la connaissance des situations des familles monoparentales en situation de précarité, autour de 3 axes de recherche : (1) Insertion dans et vers l'emploi et accompagnement social, (2) Modes de garde et exercice des fonctions parentales et (3) Familles Monoparentales Immigrées ». Le projet soumis à la CNAF s'inscrit dans ce 3^{ème} axe et vise à dresser le portrait des familles monoparentales immigrées, à éclairer leurs parcours et ce, à travers diverses sources de données.

⁸ EFL, Insee, 2011.

jectif étant de déterminer si elles sont ou non doublement pénalisées par le cumul de deux statuts a priori défavorables, les familles monoparentales immigrées sont systématiquement comparées aux autres familles immigrées (où les deux parents vivent ensemble avec leurs enfants), ainsi qu'aux autres familles non-immigrées, qu'elles soient composées d'un couple ou d'un parent seul. L'analyse tient également compte de l'hétérogénéité interne de ce groupe en distinguant les pays d'origine des immigrés.

I - État des connaissances

En France, les mères de familles monoparentales (qui constituent 85% des cas de monoparentalité) sont en moyenne moins diplômées que celles vivant en couple (23 % ont un diplôme du supérieur, contre 30 %). Leur taux d'activité est également légèrement inférieur à celui des mères de familles en couple (68 %, contre 72 %). Toutefois, les mères de familles monoparentales ont un rapport spécifique à l'emploi : elles se déclarent plus souvent au chômage (et donc à la recherche d'un emploi) et travaillent moins souvent à temps partiel, bien qu'en moyenne moins qualifiées (un facteur généralement associé au temps partiel), que les femmes vivant en couple. Les foyers monoparentaux sont plus exposés à la précarité, tant du point de vue du logement, que des revenus, du chômage et/ou de la situation d'activité, que les familles composées d'un couple et de ses enfants. Seules 28 % des mères de familles monoparentales sont propriétaires de leur logement, contre 63 % des couples avec enfants⁹. Plus d'un tiers déclarent vivre dans une HLM. Et, tandis que dans les familles monoparentales, un enfant sur cinq habite un logement où il manque au moins une pièce, selon l'indicateur usuel de l'INSEE, ce n'est le cas que d'un enfant sur dix pour ceux dont les parents vivent en couple. En 2008, 30 % des personnes issues d'une famille monoparentale vivaient en dessous du seuil de pauvreté (un niveau de vie inférieur à 949 euros par mois), soit une proportion 2,3 fois plus forte que dans l'ensemble de la population¹⁰.

⁹ O. Chardon, F. Daguet et al., « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première*, 2008, 1195. Voir également, O. Chardon, et F. Daguet, « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales : Des différences marquées pour les jeunes enfants », *Insee Première*, 2009.

¹⁰ P. Lombardo et J. Pujol, *Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007. Les revenus et le patrimoine des ménages*, Paris, INSEE, 2010, p. 37-44.

Dans l'ensemble, les immigrés et leurs familles connaissent des conditions de vie plus difficiles que les familles d'origine française : taux de chômage plus élevés ; emplois concentrés au bas de l'échelle sociale, et en conséquence un niveau de vie moyen inférieur (même une fois pris en compte les transferts sociaux). Si les taux d'activité des immigrés et des non immigrés en France sont proches (respectivement 56 % et 57 % en 2010), 16 % des immigrés sont au chômage (versus 9 % des non-immigrés), situation qui empire avec la crise économique. Ainsi, 44 % des hommes immigrés sont ouvriers (versus 32 % des non-immigrés) et 30 % des femmes travaillent comme employées des services aux particuliers (versus 12 % des non-immigrées)¹¹. En 2007, le revenu disponible moyen d'un immigré était de 25 390 euros par an contre 33 720 pour un non-immigré¹². Ainsi 1,8 millions d'immigrés vivent sous le seuil de pauvreté, soit 22 % (alors que la proportion des immigrés parmi la population française n'est que de 8 %). Les immigrés ayant des revenus d'activité plus faibles que les non-immigrés, une part plus importante de leur revenu total est composée de prestations sociales¹³. Avant transferts sociaux, l'écart de ressources est de 34 % ; l'écart de revenus nets disponibles se réduit à 26 % après les transferts et les prélèvements. Ces difficultés touchent davantage les immigrés venus du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne et cela, même une fois contrôlées leurs caractéristiques sociales (niveau de diplôme, type d'emploi, ...) et familiales (taille de la famille, ...).

Dans un contexte où la monoparentalité et l'immigration sont associées à des facteurs de vulnérabilité des personnes, les familles monoparentales immigrées constituent un groupe particulièrement à risque. Pour autant, rares sont les recherches qui s'intéressent à la combinaison de ces deux statuts et lorsqu'elles le font, elles ne rapportent la situation des familles monoparentales immigrées qu'à celles des autres familles monoparentales et ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité interne du groupe immigrés¹⁴. Cette étude montre que les parents immigrés seuls participent moins au marché du travail que les parents non-immigrés en situation de monoparentalité (taux d'activité de 69 % versus 75 % ; taux

¹¹ INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, op. cit.

¹² P. Lombardo et J. Pujol, *Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007. Les revenus et le patrimoine des ménages*, op. cit.

¹³ INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, op. cit.

¹⁴ A. Mainguené, « Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés », op. cit.

d'emploi de 51 % versus 64 %). Lorsqu'ils sont en emploi, ils occupent également des fonctions moins élevées (proportion de cadres de 8 % versus 12 %) et travaillent davantage à temps partiel (29 % versus 22 %). Les familles monoparentales immigrées comptent dans l'ensemble davantage d'enfants (et plus jeunes) que les autres familles monoparentales. Leurs conditions de logement sont plus précaires : moins souvent propriétaires de leurs habitations, elles résident davantage dans le parc social, dans des logements plus fréquemment surpeuplés et de moindre confort. En l'état, les recherches ne permettent pas de déterminer si ces familles cumulent les difficultés associées à leurs deux statuts (monoparentales et immigrées).

II - Données

L'enquête Famille et Logements (EFL) associée à l'enquête annuelle de recensement (EAR) en 2011 est ici mobilisée pour analyser en détail les caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des familles monoparentales immigrées : structures familiales ; ressources socio-économiques (diplômes) et conditions de vie (activité, emploi, conditions de logement). Le principal intérêt de cette enquête réside dans la taille de l'échantillon qui autorise la prise en compte de l'hétérogénéité de la population immigrée. Sa principale limite tient au fait qu'elle ne concerne que les ménages ordinaires, et laisse ainsi hors du champ de l'analyse les populations les plus précaires : seules 37% des femmes primo-arrivantes cheffes de famille monoparentales logeaient dans un logement personnel (dont elles étaient locataires ou propriétaires) versus 84% des femmes en couple avec enfants¹⁵. Elles étaient le plus souvent accueillies par des tierces personnes ou résidaient dans un logement dépendant d'une association ou d'un centre d'hébergement.

A - Informations disponibles

La collecte des informations pour le recensement est effectuée par dépôt/retrait de questionnaires (feuille de logement, bulletins individuels) par des agents recenseurs¹⁶.

¹⁵ G. Le Quentrec-Creven, « L'impact des cours de français pour les nouveaux migrants », *Infos migrations*, 2013, n°55.

¹⁶ La nouvelle méthode de recensement, en vigueur depuis 2004, substitue au comptage traditionnel une méthode d'enquête variant selon un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois

Le bulletin individuel de recensement fournit des informations sur les caractéristiques sociodémographiques de l'ensemble des habitants du logement recensé (sexe, âge, année d'arrivée en France, statut immigré, nationalité, état matrimonial, diplôme), leur situation d'activité, et les caractéristiques des emplois occupés (statut, type de contrat, position professionnelle, temps complet/temps partiel). Pour notre étude, le recensement a pour intérêt premier de renseigner le statut d'immigré des individus, et permet de connaître de façon relativement détaillée leurs pays de naissance respectifs pour rendre compte de l'hétérogénéité de la population immigrée. La feuille de logement de l'EAR comporte quant à elle des données sur la localisation¹⁷ et le type de logement, le nombre de pièces, la surface, le statut d'occupation, ainsi que quelques informations sur l'équipement (installations sanitaires, moyen et combustible pour le chauffage, possession de voiture(s) et d'emplacement(s) de stationnement). Ces éléments permettent de renseigner les conditions de vie des individus recensés.

Régulièrement associée au recensement depuis 1954, l'enquête Famille et Logements, conçue et réalisée par l'INSEE, l'INED, la DRESS et la CAF, vise à actualiser les analyses de la fécondité selon les générations, ou selon les caractéristiques socio-démographiques et l'origine géographique. Parmi les thématiques nouvelles pour l'édition 2011 figurent une meilleure connaissance des familles recomposées, l'étude de la nouvelle forme de contractualisation de la vie en couple qu'est le pacte civil de solidarité (Pacs) et le recueil d'information sur les situations de multi-résidence. Elle aborde aussi le thème des gardes des enfants de moins de 4 ans (déjà traité dans l'édition de 1990).

L'échantillon était d'environ 400 000 logements ordinaires à recenser. Le principe était d'interroger, au sein de ces logements, tous les adultes de même sexe, donc soit tous les hommes, soit toutes les femmes, d'au moins 18 ans.

tous les cinq ans par roulement. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un échantillon d'adresses représentant environ 8 % de la population est recensé chaque année. L'enquête de recensement est exhaustive dans le premier cas, c'est une enquête par échantillon dans le second. Concrètement, environ 9 millions de personnes sont recensées chaque année, soit 14 % de la population vivant en France.

¹⁷ Ce qui permet par la suite, grâce à la géolocalisation, de renseigner diverses caractéristiques du lieu de vie : ZUS, taille, de la commune, etc.

La population féminine étant au centre des analyses, le partage hommes/femmes a été fait dans un rapport d'environ un homme pour deux femmes. La collecte s'est effectuée par dépôt/retrait d'un questionnaire par personne entrant dans le champ de l'enquête. Les questionnaires ont été remis en mains propres par les agents recenseurs en même temps que les documents habituels du recensement. Au final, près de 121 000 hommes et un peu plus de 238 000 femmes ont été interrogés sur leur vie de couple, leur vie familiale et leur situation résidentielle. L'enquête est représentative des individus âgés de 18 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

B - Champ de l'analyse

Le champ d'étude est limité aux individus répondant à l'enquête Famille et Logements. La monoparentalité concernant très majoritairement des femmes (dans 85% des cas), on s'intéressera ici uniquement aux femmes ayant déclaré

ne pas être en couple¹⁸ et vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. Elles seront comparées aux femmes (immigrées ou non) vivant en couple et ayant au moins un enfant mineur. L'échantillon final est constitué de 72 158 femmes dont 8 812 sont immigrées¹⁹. Parmi ces dernières, 1 341 sont en situation de monoparentalité.

¹⁸ Sont exclues les femmes déclarant être en couple avec une personne ne vivant pas dans le logement ainsi que les hommes en situation de monoparentalité.

¹⁹ Quelques incohérences ont été constatées lors de l'appariement des bases EFL et EAR, notamment sur les questions liées au sexe et au statut conjugal des individus, qui ont conduit à exclure certains individus de l'échantillon d'analyse (1) 810 individus, soit moins d'1% de la population d'étude n'ont pas le même sexe dans les deux bases de données. Cette différence semble venir d'une erreur de codage ; (2) 205 individus EFL, en couple et appartenant soit à une famille traditionnelle soit à une famille recomposée n'ont pas de conjoint recensé. Parallèlement, 355 Individus EFL ne se déclarant pas en couple avec un individu de même sexe, le sont pourtant effectivement d'après les données du recensement.

Tableau 1: Structure de l'échantillon d'analyse

	Nombre d'observations
Femme non immigrée en couple	53 732
Femme non immigrée seule	10 244
Femme immigrée en couple	6 841
Femme immigrée seule	1 341
EUROPE	282
Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal)	118
Autre Europe	164
MAGHREB	425
Algérie	195
Maroc et Tunisie	230
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	388
ASIE et AUTRES	246
Asie	162
Autres	84

Source: Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ: Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leur(s) enfant(s) de moins de 18 ans.

Les immigrés peuvent être distingués selon leur origine géographique. Des regroupements ont été effectués qui tiennent compte à la fois de l'histoire migratoire et de la taille des échantillons : Europe du Sud, autre Europe, Maghreb, Afrique subsaharienne, Asie, autres régions (les effectifs sont donnés dans le tableau 1). Les données montrent que la part des femmes vivant seules avec au moins un enfant de moins de 18 ans dans les populations migrantes (16,8%) est tout à fait comparable avec celle des populations non migrantes (17%, tableau 2). Toutefois, les femmes venues d'Afrique subsaharienne (34,2%) sont beaucoup plus concernées que les femmes non-immigrées et que leurs homologues immigrées.

Tableau 2 :

Proportions de femmes en situation de monoparentalité selon l'origine géographique (%)

Non immigrée	17,0
Immigrée	16,8
EUROPE	11,4
Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal)	12,2
Autre Europe	10,8
Maghreb	16,1
Algérie	17,0
Maroc et Tunisie	15,5
Afrique subsaharienne	34,2
ASIE et AUTRES	21,8
Asie	9,9
Autres	21,9

Source: Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ: Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leur(s) enfant(s) de moins de 18 ans.

III - Les mères immigrées et seules : doublement pénalisées ?

A - Diplômes et composition des familles : des désavantages certains

Les femmes immigrées seules sont moins diplômées que les autres femmes (Tableau 3), elles ont davantage d'enfants et ces enfants sont en moyenne plus jeunes que ceux des autres femmes (Tableau 4).

Les niveaux de diplôme des femmes varient considérablement selon leurs origines migratoires (Tableau 3). Seule une femme sur dix parmi les non immigrées en couple est sans diplôme tandis que plus de 40% d'entre elles sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette situation est à l'image des progrès considérables qu'ont connus les scolarités féminines depuis les années 1960 et qui ont conduit à ce que les femmes « dépassent » le niveau scolaire des hommes en France. Les femmes non immigrées vivant seules avec au moins un enfant de moins de 18 ans sont moins diplômées que celles vivant en couple, un résultat connu et déjà bien identifié dans la littérature existante sur les familles monoparentales en France: elles sont en effet deux fois plus nombreuses (18,9%) que leurs homologues en couple à ne posséder aucun diplôme et moins d'une sur trois (27,6%) à avoir obtenu un diplôme du supérieur. Les femmes immigrées en couple apparaissent plus diplômées que celles vivant seules, mais les différences sont nettement moins marquées que parmi les femmes non-immigrées : si la part des femmes sans aucun diplôme est comparable dans ces deux groupes (39,9% vs 41,9%), à l'autre extrémité de la hiérarchie scolaire, les premières apparaissent plus nombreuses que les secondes (27,5% vs 20,8%). Mais, les femmes immigrées en situation de monoparentalité sont loin de constituer un groupe homogène du point de vue scolaire : les femmes venues d'Europe qui comptent 29,4% de diplômées du supérieur s'opposent à celles en provenance du Maghreb qui pour près de la moitié d'entre elles (48,5%) n'ont aucun diplôme. Les femmes originaires d'Afrique subsaharienne ou encore d'Asie sont dans une situation intermédiaire. Au final, être immigrée et seule est associée à une plus grande fragilité socio-économique.

Tableau 3 :
Diplômes des femmes selon leurs origines et leur situation familiale

	Aucun diplôme ou CEP	BEPC CAP ou BEP	Baccalauréat général, ou technologique	Diplômes post-bac
Non immigrée en couple	10,0	27,0	20,9	42,1
Non immigrée seule	18,9	34,0	19,5	27,6
Immigrée en couple	39,9	16,9	15,8	27,5
Immigrée seule	41,9	21,1	16,3	20,8
Dont femmes seules venues de :				
EUROPE	30,3	20,2	20,0	29,4
Europe du Sud	43,6	26,7	17,4	12,3
Autre Europe	18,7	14,6	22,3	44,4
MAGHREB	48,5	24,8	14,4	12,2
Algérie	49,3	25,7	12,7	12,3
Maroc et Tunisie	47,9	24,0	15,9	12,1
Afrique subsaharienne	39,7	20,7	18,7	20,9
ASIE ET AUTRES	44,4	16,3	11,7	27,5
Asie	47,7	15,0	8,1	29,3
Autres régions	38,2	18,7	18,9	24,3

Source: Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ: Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Tableau 4 :
Nombre et âge des enfants des femmes selon leurs origines
et leur situation familiale

	Part des femmes ayant trois enfants et plus	Part des femmes dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans
Non immigrée en couple	20,9	49,1
Non immigrée seule	15,3	31,3
Immigrée en couple	37,3	55,1
Immigrée seule	29,0	38,2
Dont femmes seules venues de:		
EUROPE	20,0	22,1
Europe du Sud	17,0	14,5
Autre Europe	22,6	28,8
MAGHREB	35,8	32,9
Algérie	44,5	32,3
Maroc et Tunisie	28,2	33,3
Afrique subsaharienne	30,3	52,9
ASIE ET AUTRES	23,0	36,5
Asie	22,5	31,8
Autres régions	24,1	45,6

Source: Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ: Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Les femmes seules, qu'elles soient immigrées ou non, ont en moyenne moins d'enfants que les femmes en couple (le divorce ou la séparation empêchant la descendance de se réaliser complètement) et les femmes immigrées ont en moyenne davantage d'enfants que les natives (Tableau 4). Il apparaît également que la part des femmes immigrées seules avec trois enfants ou plus est près de deux fois supérieure à celle des femmes non-immigrées en situation de monoparentalité (29% vs 15,3%). Et, cela est vrai surtout des femmes originaires du Maghreb (35,8% d'entre elles ont une famille nombreuse) et des femmes d'Afrique subsaharienne (30,3%). Bien que la fécondité ait nettement reculé dans les pays du Maghreb, les femmes immigrées vivant en France sont pour beaucoup issues des générations antérieures à cette baisse. Les européennes et asiatiques s'apparentent davantage, sur ce point, aux femmes non-immigrées.

Les femmes seules ont en moyenne un cadet plus âgé que les femmes en couple (la part des femmes vivant avec au moins un enfant de moins de 6 ans est comprise entre 31% et 38% dans le premier groupe et entre 49% et 55% dans le second). En effet, les femmes en couple sont davantage susceptibles d'avoir eu un enfant récemment que les femmes séparées depuis plusieurs années. Les immigrées se distinguent des autres femmes par une plus forte proportion de jeunes enfants ; celles vivant seules ont plus souvent un jeune enfant (38,2% d'entre elles ont au moins un enfant de moins de 6 ans) que les femmes non-immigrées (31,3%). Et, cette situation est particulièrement exacerbée chez les femmes venues d'Afrique subsaharienne : plus de la moitié d'entre elles (52,9%) élèvent seules au moins un enfant d'âge pré-scolaire. Il est à noter que la part des femmes immigrées en situation de monoparentalité qui ont laissé un ou plusieurs enfants à l'étranger (résultats non présentés), autrement dit qui, outre les enfants à charge en France, ont aussi à assumer des enfants « laissés-derrière » varie considérablement selon les pays d'origine : de l'ordre de 15% en moyenne pour les immigrées seules, cette proportion est de 28,1% chez les originaires d'Europe (hors Europe du Sud) et de 23,4% chez les femmes venues d'Afrique centrale et guinéenne.

Ces situations sont susceptibles de peser sur les conditions à la fois d'emploi et de logement de ces femmes : les difficultés auxquelles les femmes (couples) sont confronté(e)s dans le choix du mode de garde sont accrues dans le cas des femmes immigrées vivant seules avec leurs enfants. Les difficultés d'accès aux modes de garde pour les

enfants de moins de trois ans se posent de manière particulièrement aiguë pour les parents isolés et plus encore pour les femmes immigrées, privées de réseau familial originel en France. On peut alors penser que les femmes, dès lors qu'elles ont des enfants jeunes et/ou nombreux, seront moins souvent en emploi et/ou davantage dans des emplois à temps partiel et/ou faiblement rémunérés (et cela en lien également avec leur niveau scolaire). Par ailleurs, le nombre d'enfants exerce une pression forte sur le « choix » du logement et, consécutivement, son degré de confort.

B - Un lien plus fragile avec le marché de l'emploi

Les recherches sur les familles monoparentales en France ont bien montré que si les foyers monoparentaux étaient plus exposés à la précarité, cela était directement lié à la situation d'activité des mères de familles monoparentales (qui constituent 85 % des familles monoparentales) : moins actives que les femmes en couple, elles entretiennent un rapport spécifique à l'emploi, puisqu'elles se déclarent, davantage que les autres femmes, à la recherche d'un travail. Ces résultats sont confirmés par l'analyse des données de l'EFL (Tableau 5). De fait, les femmes non-immigrées seules apparaissent être moins souvent en emploi que celles en couple (70,6% vs 79,7%) mais surtout beaucoup plus souvent au chômage (18% vs 8%). Au final, la part des inactives (« autres situations ») dans ces deux groupes est tout à fait comparable.

Ces tendances divergent dans le cas des femmes immigrées : celles en couple sont moins souvent en emploi que celles vivant seules qui s'avèrent également bien plus souvent en recherche d'emploi (27,4% contre 16,4% des immigrées en couple). Parmi les immigrées, les inactives sont deux fois plus nombreuses chez les femmes en couple que chez les femmes vivant seules (32,2% vs 16,3%). Les taux d'activité (incluant le chômage) des femmes venues d'Europe sont comparables à ceux des femmes non-immigrées, seules ou en couple (de l'ordre de 90%), mais beaucoup plus faibles (78%) chez les originaires du Maghreb. Les femmes venues d'Afrique subsaharienne et d'Asie sont dans une situation intermédiaire, affichant des taux d'activité de l'ordre de 85%. La proportion de femmes immigrées vivant seules au chômage est très importante (27,4% en moyenne), en particulier pour les femmes venues du Maghreb (32,3%), mais supérieure à celles des femmes seules non-immigrées pour tous les groupes.

Tableau 5 :
Situation au regard de l'emploi des femmes
selon leurs origines et leur situation familiale

	En emploi	Au chômage	Autres situations
Non immigrée en couple	79,7	8,0	12,3
Non immigrée seule	70,6	18,0	11,4
Immigrée en couple	51,4	16,4	32,2
Immigrée seule	56,3	27,4	16,3
Dont femmes seules venues de :			
EUROPE	71,6	19,0	9,4
Europe du Sud	79,6	14,1	6,3
Autre Europe	64,6	23,4	12,1
MAGHREB	46,6	32,3	21,0
Algérie	44,5	29,6	25,9
Maroc et Tunisie	48,5	34,8	16,7
Afrique subsaharienne	57	27,4	15,6
ASIE ET AUTRES	58,1	26,5	15,4
Asie	51,1	27,7	21,3
Autres	71,9	24,3	3,8

Source: Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ: Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Les femmes seules, et plus encore les immigrées que les non immigrées, qui travaillaient au moment de l'enquête, occupent plus souvent des emplois situés dans le bas de l'échelle sociale (60,3% des femmes seules immigrées sont employées ou ouvrières, contre 42,4% des femmes immigrées en couple) mais moins souvent à temps partiel que les femmes en couple (Tableau 6). Les femmes immigrées vivant seules sont davantage en emploi que leurs homologues en couple mais elles occupent des emplois plus précaires. La part des femmes employées à temps partiel est maximum chez les femmes immigrées (37%) et plus encore chez celles originaires d'Europe (42,4%) et du

Maghreb (39,5%) et minimum chez les femmes seules non-immigrées (27,3%). Si les femmes en couple, compte tenu de la présence d'un conjoint, peuvent davantage choisir cette forme d'emploi et renoncer à un revenu plus élevé, les femmes seules y recourent sans doute plus souvent par nécessité, conciliant rentrée financière et temps disponible pour s'occuper seules des enfants. Les femmes immigrées seules sont plus souvent à temps partiel (36,3%) que leurs homologues non immigrées (27,3%), à la fois du fait d'une plus grande précarité professionnelle, mais également par l'absence d'entourage familial pour la garde des enfants notamment.

Tableau 6 :

**Catégorie socioprofessionnelle des femmes
selon leurs origines et leur situation familiale
et part des femmes exerçant à temps partiel**

	Part des femmes travaillant comme :			
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Employées	Ouvrières	À temps partiel
Non immigrée en couple	11,9	37,2	6,4	33,0
Non immigrée seule	8,7	45,3	8,8	27,3
Immigrée en couple	6,6	33,1	9,3	37,3
Immigrée seule	4,7	48,3	12,0	36,3
Dont femmes seules venues de :				
EUROPE	9,0	47,3	11,7	36,9
Europe du Sud	4,8	53,0	18,7	31,8
Autre Europe	12,6	42,3	5,5	42,4
MAGHREB	2,6	46,0	15,7	39,5
Algérie	1,5	43,1	16,9	42,9
Maroc et Tunisie	3,6	48,6	14,8	36,9
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	3,9	55,3	7,9	35,7
ASIE ET AUTRES	5,9	40,7	12,9	32,2
Asie	7,3	32,6	16,3	29,9
Autres	3,2	56,6	6,2	35,3

Source: Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ: Ensemble des femmes en emploi vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Note de lecture : Le tableau ne présente pas l'ensemble des positions professionnelles mais uniquement les proportions des femmes occupant des positions en haut (cadres et professions intellectuelles supérieures) et en bas (employées et ouvrières) de l'échelle sociale

Ces résultats bivariés décrivent des situations mais ne sont pas explicatifs, au sens strict du terme, en raison des effets croisés entre variables. Les différents groupes ayant des structures sociodémographiques très différentes, en particulier en termes de niveaux de diplômes, la participation et la place sur le marché du travail sont conditionnées par ces éléments de capital humain et de disponibilité réelle. L'application d'un modèle de régression logistique permet de mesurer le rôle propre du niveau de diplôme, de l'âge de la mère, du nombre et de l'âge de ses enfants, sur le fait d'avoir un emploi selon le statut migratoire et familial des mères. Deux modèles ont été réalisés, l'un pour l'ensemble des femmes, le second pour les seules femmes immigrées, ce dernier introduisant les pays de naissance regroupés. Toutes les variables sont significatives, excepté le statut monoparental dans le second modèle.

Après ajustement sur l'ensemble des variables structurelles, la probabilité d'avoir un emploi des femmes non immigrées est réduite d'un tiers lorsqu'elles vivent seules. Les femmes immigrées, seules ou en couple, ont moins de chances de travailler, toutes choses égales par ailleurs. Cependant le statut migratoire a un impact supérieur au statut familial sur le taux d'emploi : le premier occasionne une baisse de l'ordre de deux tiers, le second d'un peu plus de la moitié. En contrôlant les facteurs migratoires et familiaux, les catégories de population les plus exposées au sous-emploi sont les jeunes mères de moins de 25 ans et celles sans diplôme, correspondant à une division par quatre de la probabilité d'occuper un emploi (comparée respectivement aux femmes âgées de 35-44 ans et diplômées du supérieur). Avoir au moins trois enfants ou lorsque l'un d'eux a moins de 6 ans, éléments découlant du déroulement du projet de vie, écarte certes du marché du travail, mais leur effet négatif est moins marqué que ne le sont l'absence de diplôme ou une maternité précoce. Avec un modèle centré sur les femmes immigrées, l'effet négatif de la monoparentalité est dissout par l'introduction des origines migratoires, faisant apparaître une position plus défavorable pour les immigrées non européennes, en particulier les maghrébines (-60% comparées aux natives d'Europe). Enfin,

chez les immigrées, toutes origines confondues, un très faible diplôme ou une descendance jeune ou nombreuse apparaissent comme des facteurs moins puissants que pour l'ensemble de la population.

C - Des conditions de logement plus précaires

Les conditions de logement des femmes immigrées seules apparaissent plus dégradées que celles des autres femmes : elles sont moins souvent propriétaires de leurs habitations et résident davantage dans le parc social (Tableau 7), dans des logements, par ailleurs, plus fréquemment surpeuplés (Tableau 8).

Les femmes non-immigrées en couple sont 68,7% à vivre dans un logement qui leur appartient, de même que 42,5% des femmes immigrées en couple (tableau 8). Les femmes seules sont moins souvent propriétaires ou accédantes et celles immigrées encore moins (14,6%) que celles non immigrées (27,6%). La rupture du couple a pu les priver d'une propriété antérieure. Principalement logées dans des résidences du parc social (51,8%), en particulier quand elles sont originaires du Maghreb (65,7%) ou d'Afrique subsaharienne (56%), les femmes immigrées seules sont également davantage concernées par les situations de mal-logement : elles sont quatre fois plus nombreuses en moyenne que les autres femmes à résider dans un meublé et cette situation est le lot d'une frange encore plus importante des femmes originaires d'Afrique subsaharienne.

Tableau 7 :
Statut d'occupation du logement des femmes
selon leurs origines et leur situation familiale

	Propriétaire	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide non HLM	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide HLM	Locataire ou sous-locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e)	Logé(e) gratuitement
Non immigrée en couple	68,7	17,8	11,2	0,4	1,9
Non immigrée seule	27,6	32,8	36,6	1,3	1,8
Immigrée en couple	42,5	20,7	32,9	1,9	1,9
Immigrée seule	14,6	28,8	51,8	3,9	0,9
Dont femmes seules venues de :					
EUROPE	31,8	33,8	28,6	4,0	1,8
Europe du Sud	26,6	28,9	37,4	4,2	2,9
Autre Europe	36,4	38,0	21,0	3,8	0,8
MAGHREB	11,5	21,4	65,7	1,2	0,2
Algérie	10,5	17,9	68,9	2,1	0,5
Maroc et Tunisie	12,3	24,5	62,9	0,3	0,0
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	4,6	32,3	56,0	6,3	0,8
ASIE-AUTRES	22,0	31,1	41,2	4,4	1,3
Asie	23,9	27,4	44,5	2,9	1,4
Autres	18,5	38,3	34,8	7,3	1,2

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Sur la base des informations relatives au nombre de pièces que compte le logement et au nombre d'habitants, nous avons construit un indicateur assez sommaire de « surpeuplement » du logement (tableau 8)²⁰. Les femmes

immigrées, et plus encore lorsqu'elles sont en couple (45,3%) que lorsqu'elles sont seules (28,7%), vivent bien plus souvent dans des logements comptant plus d'une personne par pièce, que les femmes non-immigrées. Elles sont également, quelle que soit leur situation de couple, trois fois plus nombreuses que les femmes non-immigrées à vivre dans des logements très densément peuplés (comp-

²⁰ Cet indicateur n'est pas comparable à l'indicateur de surpeuplement utilisée par l'INSEE qui combine le nombre de pièces disponibles, le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement et la surface disponible par personne, et qui ne peut pas être estimée à défaut d'informations adéquates dans le recensement.

(<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/indice-peuplement-insee.htm>)

tant plus de trois personnes par pièce). En lien très certainement avec le fait de résider plus fréquemment dans des meublés (dont la superficie est réduite), les femmes seules venues d'Afrique subaharienne, sont les plus touchées par les situations de surpeuplement. Il en va de même des femmes originaires du Maghreb pour qui ces situations

sont davantage attribuables à la taille des ménages qu'elles dirigent (Tableau 3). Au final, les femmes immigrées seules apparaissent plus affectées par le surpeuplement du logement que les femmes non immigrées (seules ou en couple), mais moins que les immigrées en couple.

Tableau 8 :
Taux d'occupation des logements des femmes
selon leurs origines et leur situation familiale

	Part des femmes vivant dans un logement comptant plus d'une personne par pièce	Part des femmes vivant dans un logement comptant plus de trois personnes par pièce
Non immigrée en couple	13,0	0,3
Non immigrée seule	7,6	0,4
Immigrée en couple	45,3	3,5
Immigrée seule	28,7	3,2
Dont femmes seules venues de :		
EUROPE	16,6	2,7
Europe du Sud	12,9	0,6
Autre Europe	19,7	4,7
MAGHREB	34,4	2,3
Algérie	32,0	2,9
Maroc et Tunisie	26,1	1,8
AFRIQUE SUBAHARIENNE	38,8	4,5
ASIE-AUTRES	21,7	3,2
Asie	21,2	3,1
Autres	22,7	3,2

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans.

Conclusion

La question au cœur de cet article était donc de savoir si les femmes immigrées et vivant seules avec leur(s) enfant(s) étaient doublement pénalisées par le désavantage que constitue leur statut.

Relativement à leur condition d'immigrée, la conclusion semble sans appel : dans l'ensemble les immigrées seules vivent dans des conditions beaucoup plus précaires que les femmes non-immigrées également seules. Elles ont en moyenne davantage d'enfants à charge, et qui plus est, plus jeunes, elles sont moins diplômées, moins souvent en emploi, davantage à temps partiel et au chômage, moins souvent propriétaires (mais davantage bénéficiaires de logements sociaux) de leur logement, par ailleurs, plus souvent surpeuplé. Ce résultat rejoint ceux d'autres études²¹.

Relativement à leur condition de femme seule avec enfant(s), les conclusions sont plus mitigées. De fait, comparativement à leurs homologues en couple, les femmes immigrées seules sont davantage en emploi, elles ont moins d'enfants à charge, leurs enfants sont un peu plus âgés, et elles vivent moins fréquemment dans des logements surpeuplés. Mais parallèlement, elles sont aussi un peu moins diplômées, plus touchées par le chômage et moins souvent propriétaires de leur logement. Si elles échappent à la surpopulation des logements, elles ont assurément des conditions de vie plus précaires (en lien avec l'instabilité de leur emploi et le fait de vivre avec un seul revenu).

Cependant, ce travail met en lumière l'hétérogénéité au sein des femmes immigrées seules en distinguant trois groupes étant plus ou moins vulnérables dans leur condition de cheffe d'une famille monoparentale. D'une part, les femmes originaires d'Europe (hors Europe du Sud) : très diplômées (comparativement aux femmes immigrées dans leur ensemble), elles sont plus souvent en emploi que les autres immigrées vivant seules mais beaucoup plus à temps partiel, ce qui ne semble pas affecter négativement leurs conditions de logement. D'autre part, les femmes originaires d'Afrique subsaharienne : mères de très jeunes enfants, elles sont légèrement plus diplômées que la moyenne des femmes immigrées en situation de monoparentalité et ont des conditions d'emploi assez comparables mais elles

connaissent des conditions de logement très dégradées, probablement liées à leur présence en France plus récente que d'autres femmes et au fait qu'elles viennent davantage de manière indépendante²². Enfin, se démarquent les femmes originaires des courants migratoires les plus anciens et les plus fortement représentés en France : Europe du Sud et Algérie. Les premières ont peu d'enfants co-résidents et sensiblement plus âgés que la moyenne des autres femmes, et sont majoritairement actives. Les secondes ont de nombreux enfants co-résidents, certes relativement âgés mais moins de la moitié d'entre elles occupait un emploi et celui-ci était très fréquemment un emploi à temps partiel (43%) ; elles vivent aussi dans des logements beaucoup plus précaires que les femmes d'Europe du Sud.

²¹ A. Mainguené, « Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés », *op. cit.*

²² C. Beauchemin, C. Borrel et *al.*, « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *op. cit.*